



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

HONORAIRES TTC¹
A la charge du bailleur

Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 06 juillet 1989) Locaux meublés Locaux commerciaux Locaux professionnels Autres locaux (résidence secondaire, garage...) Immeubles entiers	6 % HT sur les loyers, soit 7,20 % TTC sur les loyers
Garantie du paiement des Loyers Impayés et détériorations immobilières VERSALIS de GALIAN (en sus des honoraires de gestion)	2,94 % TTC du quittancement
Garantie des Risques Locatifs AXELIS de GALIAN (Bulletin Individuel Adhésion)	BIA 3,00 % du quittancement
Frais administratif de gestion du contrat d'assurance AXELIS (en sus des honoraires de gestion)	0,60 % du quittancement
Assurance Multirisque Propriétaires MULTIRIS PRO De GALIAN (bulletin individuel d'adhésion)	BIA 70 € par lot et par an
Frais administratif de gestion du contrat d'assurance MULTIRIS PRO (en sus des honoraires de gestion)	12 € TTC par lot et par an
Prestations particulières (Rédaction de bail, état des lieux...)	Sur demande et devis Consultez notre catalogue détaillé
Locations saisonnières	5,00 % TTC sur loyer net propriétaire

LOCATIONS ACCESSOIRES À LA GESTION

HONORAIRES TTC¹

Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à la loi du 06 juillet 1989, art 5)	Base : loyer annuel	Charges
Entremise et Négociation	2 %	Bailleur
Visite, constitution dossier locataire, rédaction bail ¹	3 % 3 %	Bailleur Locataire
Etat des lieux location vide ²	1 % 1 %	Bailleur Locataire
Etat des lieux location meublée ²	1,5 % 1,5 %	Bailleur Locataire

Locaux de droit commun	Base : loyer annuel	Charges
Entremise et Négociation	10 %	Locataire
Etat des lieux		
Rédaction du bail		

Locaux commerciaux et professionnels	Base : loyer annuel	Charges
Entremise et Négociation	20 %	Fixée contractuellement
Etat des lieux		
Rédaction du bail		

Location saisonnières		Charges
Honoraires de location	20 % du loyer net bailleur	Locataire
Frais de dossier	24 € par dossier	Locataire
Location lit bébé	20 € par semaine	Locataire
Taxe de séjour	Selon arrêté municipale	Locataire

TVA en vigueur de 20% incluse.

1 / Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire. (10€/m²)

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire. (3€/m²)

AF INFO IMMOBILIER

SAS au capital de 150 000 €
 SIRET 334 281 151 00020
 Code APE 6831Z
 RCS FREJUS B33428115186B6
 Carte professionnelle
 N°CPI 8303 2016 000 007 925
 Délivrée par la CCI du VAR
 LE 25/05/2016
Gestion Immobilière
Transaction sur immeubles et fonds de commerce
 Garantie par MMA C/O GALIAN
 89 rue de la Boétie
 75008 PARIS

HONORAIRES AU 01/09/2016

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

